

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Il s'agit de la mise en place du Comité d'Orientation du Parc de la Tête d'Or, qui est consécutive à une décision prise en 1995, après l'adoption de la Charte d'Orientation.

Donc, je ne vais pas revenir sur le Parc de la Tête d'Or, sur l'immense succès qu'il connaît auprès de la population : 2.500.000 visiteurs, ni sur les dynamiques exceptionnelles mises en place au niveau botanique, au niveau zoologique, au niveau également de la Roseraie et qui font de cet ensemble, un ensemble disons reconnu dans les problématiques, notamment du développement durable.

En ce qui concerne la composition du Comité : il a toujours, depuis 1995, été structuré de la même manière, c'est-à-dire une représentation fonctionnelle, ce sont des Adjointes, auxquels on rajoutait la dimension géographique bien légitime, représentation de deux membres du 6<sup>e</sup> arrondissement et puis une série de personnalités qualifiées indispensables, notamment l'Architecte des Bâtiments de France, puisque vous le savez cet espace est un espace classé.

Il y a aujourd'hui un amendement je crois qui est proposé. Il y avait eu une question posée en Commission d'Urbanisme : « Est-ce que les Groupes ont fait l'objet, dans la période passée, d'une représentation ? » La réponse, je viens de vous la donner : depuis 1995, c'est le côté fonctionnel et non pas politique qui a été privilégié. Je dois dire que c'est un Comité consultatif et qu'il nous est rarement arrivé de voter à titre indicatif. Il y a eu des débats sur « comment mieux utiliser les pelouses, ouvrir les pelouses, la place du vélo dans le Parc de la Tête d'Or », bref des choses auxquelles nous avons cherché des réponses consensuelles et de manière pragmatique.

Ce que je vous propose, c'est de poursuivre dans le même sens, étant entendu que si l'un ou l'autre d'entre vous a une envie irréversible de s'associer au travail de sensibilisation, de réflexion, sur le Parc de la Tête d'Or, il sera toujours le bienvenu et qu'il n'y a jamais eu de refus, évidemment, manifesté, sur la présence de tel ou tel, même s'il n'était pas « es qualité » désigné par le Conseil municipal.

M. LE MAIRE : La réponse vous satisfait, je pense ?

Le Groupe Ensemble Pour Lyon, au vu des réponses données, retire son amendement.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)